



Fiche action 1 :

Sensibiliser les élèves aux élections

CVL, présenter les instances.

Premier temps fort de la participation des élèves à la vie de leur établissement scolaire, une élection bien organisée aura nécessairement un impact sur l'implication des élèves et sur leur engagement dans des initiatives citoyennes.

Fixer le Calendrier organisant le scrutin

Fixer les dates de début et de fin des opérations électorales

- les publier et les respecter,
- s'assurer à la fin de la première journée que les urnes sont scellées,
- prendre des lycéens à témoin qui signent sur le PV, à l'ouverture et à la fermeture du bureau de vote et attestent que tout est normal,
- placer les urnes dans un endroit sûr non susceptible d'être contesté.

Trois impératifs

- ➡ Solliciter un maximum de lycéens électeurs.
- ➡ Assurer la sincérité du scrutin.
- ➡ Offrir une ouverture étendue des bureaux de vote

Date limite de dépôt des candidatures Au plus tard 10 jours avant le scrutin

Informez les élèves et la Communauté éducative du Calendrier

Les établissements doivent avoir communiqué aux élèves suffisamment tôt la date de l'élection CVL ainsi que la date limite pour déposer les candidatures.

Remarques

- La présentation des instances et des activités du CVL peut être confiée aux élus lycéens eux-mêmes.
- La réunion de l'assemblée générale des délégués de classe en début d'année scolaire, peut être un moment privilégié pour présenter les professions de foi des candidats au CVL.
- Le délai entre la date de l'affichage des professions de foi des candidats et la date des élections doit être suffisamment important.

La Campagne électorale

Si les équipes d'établissement ont suffisamment anticipé l'organisation du scrutin, le respect des délais ne doit poser aucun problème. L'objectif final est bien de favoriser la participation d'un maximum d'élèves en se laissant suffisamment de temps pour une large publicité dans le lycée sur l'organisation des élections, pour la recherche de candidatures.

Le vote

Le corps électoral concerné par les élections du CVL regroupe tous les élèves (donc pas les apprentis) régulièrement inscrit dans l'établissement. **Tous ces élèves sont donc électeurs et éligibles.**

Les élèves de 3ème prépa pro ne sont pas éligibles parce qu'ils sont sous statut de collégiens, mais peuvent être électeurs.

Remarques

Récépissé de dépôt des candidatures : pour éviter toute source de contentieux, les établissements doivent délivrer des récépissés de dépôt de candidature aux élèves qui se portent candidats.

Pas d'autorisation parentale pour se porter candidat : qu'un élève soit mineur ou majeur, il peut se porter candidat aux élections lycéennes sans l'autorisation de ses parents.

Cas particuliers : CVL incomplet : lorsqu'un siège se trouve vacant en cours de mandat du fait du départ anticipé du titulaire et de son suppléant, il faut procéder à l'élection d'un successeur pour le reste du mandat initial, soit un an. L'un des objectifs de la réforme pour le CVL étant d'avoir une instance complète.

Absences en cours : il est exclu que la participation de l'élève au sein des instances nationales, académiques et de l'établissement, soient reportées sur le bulletin scolaire et décomptées au même titre que les autres absences.

Texte de référence : Circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010
Circulaire n° 2014-092 du 16 juillet 2014

Quelques exemples d'animations autour des élections :

- **Sensibilisation des élèves** à la participation et aux instances de vie lycéenne en assemblée plénière dans l'établissement : diaporama, témoignages d'élus lycéens.
- **Journal, radio, site de l'établissement qui relaie l'information** : témoignage d'élus, exemples d'engagement, interview, organisation élections...
- **Animation d'un stand électoral**, présentation des activités du CVL, appel à candidatures et distribution de tracts sur la vie lycéenne.
- **Forum, tables rondes**, animation dans les classes de 2^{nde} par les élus lycéens et les enseignants
- **Invitation d'associations**, de bénévoles, de volontaires... (voir fiche 2)